

les règles & les invariables principes de la loi de Dieu (a).

La piété à la cour a toujours été une espèce de phénomène, qui a beaucoup exercé les moralistes; ils ont paru regarder la cour comme un champ où ce genre de plante ne germoit, ne croissoit pas; Mr. de T. au contraire croit que lorsqu'une fois elle y a pris racine, elle s'élève & se déploie avec un éclat & une force qu'elle n'a nulle part ailleurs. " La piété! la conservera-t-elle au milieu de la cour, où il semble être appelé? Est-ce-là que la vérité plaît & se fait des amis? Est-ce-là que l'innocence peut reposer en paix, sans craindre de se trouver noircie & rejetée à son réveil? Est-ce-là que des mœurs austères ne condamnent point les mœurs dominantes, ou qu'elles n'irritent pas ceux qu'elles condamnent? Est-ce-là que le vice manque d'attraits, & la séduction de prestiges? Est-ce-là qu'il faut négliger d'accommoder le fier honneur avec la bassesse ambitieuse? Est-ce-là qu'on marche

---

(a) Delà, par une raison contraire, les doutes, les perplexités, les variations, le pyrrhonisme de la prétendue philosophie; delà ces assertions contradictoires, & destructives des principes même dont elles paroissent découler; de là ces aveux humilians, & malheureusement si bien vérifiés: *Que les jugemens d'aujourd'hui ne sont d'aucune considération, parce qu'ils sont réformés par ceux de demain; que la raison est une girouette; & d'autres assertions de cette nature, par lesquelles Bayle, Montagne, Diderot, ont déolé la philosophie.*